

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

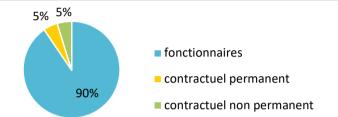


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MERICOURT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

- 21 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 19 fonctionnaires
 - > 1 contractuel permanent
 - > 1 contractuel non permanent



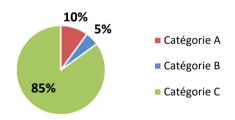
- Aucun contractuel permanent en CDI
- Précisions emploi non permanent
 - □ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%		25%
Technique	47%	100%	50%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	21%		20%
Police			
Incendie			
Animation	5%		5%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

	_	Hommes	■ Femmes				
Fonctionnaires	16%	84%					
Contractuels	100%						
Ensemble	15%	85%					

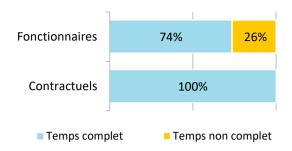
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	45%
Adjoints administratifs	20%
Agents sociaux	15%
Attachés	5%
Agents de maîtrise	5%

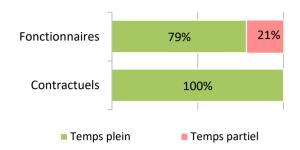
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

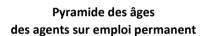
Filière Fonctionnaires Contractuels Technique 56% 0% Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

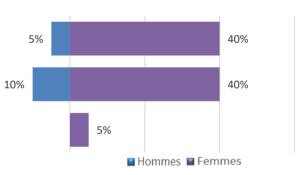
0% des hommes à temps partiel 25% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge mo	•	
ues agents p	ermanents	
Fonctionnaires	48,29	
Contractuel		— de 50 ans et +
	de 45 à 50	
permanent		_
Ensemble des	48,25	de 30 à 49 ans
permanents	46,23	_
Tranche	de - de 30 ans	
Contractuel non	de 25 à 30	
permanent	ue 25 a 50	





^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 17,84 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> **16,11** fonctionnaires

> 1,67 contractuel permanent

> 0,06 contractuel non permanent

32 469 heures travaillées rémunérées en 2023



- Positions particulières

Aucune position particulière

> Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

En 2023, 2 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
22 agents	20 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023						
Fonctionnaires 7 5,6%						
Contractuel	4	-75,0%				
Ensemble	7	-9,1%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	75%
Mutation	25%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	50%
Réintégration et retour	50%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

· Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 12 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

Supplément familial de traitement :

Complément de traitement indiciaire (CTI)

→ Les charges de personnel représentent 35,27 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 396 740 €	Charges de personnel*	845 317 €	\Rightarrow	Soit 35,27 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			556 095 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités	versées :		27 708 € 44 211 €		1 546 €
CIA:			44 211 € 4 740 €		
Heures supplémentair	es et/ou complér	mentaires :	11 126 €		
Nouvelle Bonification	Indiciaire :		5 490 €		

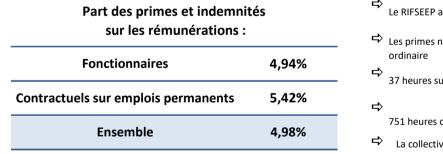
5 196 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S				29 683 €		
Technique					30 128 €	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale	S				28 734 €		
Police							
Incendie							
Animation			S				
Toutes filières	S		S		29 716 €	S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 4,98 %



- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 37 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
 - 751 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR			Fonctio	nnaires				Contra	actuels sur en	nploi perm	nanents	
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen pur Erric	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S	#VALEUR!									
Catégorie B	S	S	#VALEUR!									
Catégorie C	2 334 €	240 €	9%	2 700 €	280€	9%						

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- En moyenne, 62,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,46%	0,00%	3,29%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	17,07%	0,00%	16,22%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	17,12%	0,00%	16,26%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 16,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- → 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 2 en catégorie C

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

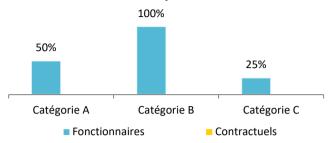
La collectivité ne dispose pas d'un document
unique d'évaluation des risques
professionnels

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2023, 30,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



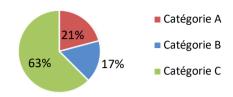
4 686 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %

24 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 215 €	1 140 €
Montant moyen par bénéficiaire	170 €	60 €

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

→ Comité Social Territorial

5 réunions en 2023 dans la collectivité 1 réunion de la F3SCT

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2024 Version 1